CHARTE COMMUNALE handicap & 2

pour l'intégration des citoyens en situation de handicap

Le 14 décembre 2007 a été signée la Charte entre la Ville, le C.N.F.P.T. et 18 associations représentatives

Association Schuss Ski Club, Association France Regard, Association Handi Moi Oui, Association Droits Solidarité Handicaps, Association Retina France, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques, Association des paralyses de France, Association départementale d'amis et parents d'enfants inadaptés, Association pour adultes et jeunes handicapés, Young Men Christian Association, Union nationale des amis et familles de malades psychiques, Association Valentin Hauy, Association des accidents de la vie - FNATH 31, Handicap et action, Association pour la sauvegarde des enfants invalides, Association des familles de traumatisés craniens, Comité de liaison et actions des parents d'enfants et adultes atteints de handicaps associés, Association de parents d'enfants inadaptés et handicapés de la société Airbus Toulouse.

1. CONCERTATION

Partenariat avec les associations et les organismes publics concernés

2. INFORMATION

Sensibilisation de la population aux différents handicaps afin de favoriser l'intégration et l'égalité citoyennes

Diffusion des informations nécessaires à toutes démarches des personnes en situation de handicap (guides, affiches, articles, réunions, site internet...)

3. ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS

Respect de la réglementation en matière d'accessibilité (ERP, neufs ou réhabilités...)

Création de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Incitation des commerçants à l'accessibilité

4. TRANSPORT ET MOBILITE

Déplacements dans la commune

Aménagement de l'espace public

Transports individuels

Nombre de stationnements augmenté et action pour leur respect

Transports en commun

Matériel adapté, aménagement des arrêts et des abords

Transports spécialisés

En complément du réseau de transport en commun

5. LOGEMENT

Recensement des logements adaptés

Concertation avec les différents organismes concernés et les associations pour l'amélioration des conditions d'accès

Création facilitée de structures d'hébergements spécialisées

Au sens de la loi du 11 février 2005, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement en raison d'une altération substantielle, durable et définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

contenu de la charte

Document cadre déclinant au-delà des obligations reglementaires, un engagement collectif et citoyen donnant à la personne en situation de handicap sa place à Colomiers, par des mesures concrètes afin de répondre à leur attente dans la vie quotidienne.

obiectif de la charte

Promouvoir et inciter l'intégration dans la ville des personnes en situation de handicap en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la Commune et les Associations représentatives.

6. EMPLOI

Respect par la Commune de l'obligation légale d'employer des personnes en situation de handicap

Information sur les possibiltés offertes par les associations d'insertion professionnelle

Incitation des entreprises et organismes à l'emploi des personnes en situation de handicap. Conclusion, dans le respect du Code des Marchés Publics, de marchés avec les établissements de travail protégé

7. ENFANCE - EDUCATION

Accueil des enfants dans les structures «Petite Enfance» de la Commune Information sur les possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle

Aménagement des écoles et des centres de loisirs

Recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et éducative

Partenariat avec l'Education Nationale sur l'intégration scolaire

8. CULTURE SPORTS LOISIRS VACANCES

Accessibilité des lieux culturels et de loisirs

Participation facilitée des personnes en situation de handicap à toutes activités et manifestations et notamment en utilisant les compétences des associations

Présentation d'expositions et de spectacles d'artistes en situation de handicap

9. VIE A DOMICILE

Elargissement des prestations à domicile de la Commune aux personnes en situation de handicap

Développement d'emplois en matière d'aide et d'accompagnement

Encouragement de toutes actions bénévoles des columérins en faveur des personnes en situation de handicap

10. VIE SOCIALE

Mise en place d'une structure spécialisée pour l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap

Amélioration des démarches administratives par une centralisation adaptée

Soutien des personnes en situation de handicap d'animation de la vie sociale

11. FORMATION

Sensibilisation des personnels communaux aux différents types d'handicaps

